

Publié le 26/06/2025

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 18 juin 2025

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Thibaut GUIGUE a donné mandat à Martine BERNON – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Jean-Marc VIAL – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Josette REMY - Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU – Daniel ROCHAIX a donné mandat à Michel DYEN – Olivier ROGNARD -

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTON – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT – Luc BERTHOUD - Robert AGUETTAZ -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Grégory BASIN

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 12/06/2025

Délibération N° C25-44

PAE SAVOIE HEXAPOLE

BATIMENT CREALYS

CESSION D'UN LOCAL A USAGE DE BUREAU AU PROFIT DE LA SOCIETE METRALP

Rapport au Conseil Syndical

Yves Mercier, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques de Savoie Hexapôle sur la commune de Méry.

Il est rappelé qu'à la dissolution du syndicat mixte, Chambéry-Grand Lac économie est devenu propriétaire du bâtiment dénommé CREALYS situé sur le PAE Savoie Hexapôle, composé de 14 bureaux et 8 ateliers, lesquels ont été mis en location.

Conformément à la volonté de Chambéry-Grand Lac économie de recentrer la politique immobilière de la collectivité sur les pépinières d'entreprises, il a été convenu de procéder à la cession partielle du parc immobilier. A ce titre, le bâtiment a été placé sur le régime de la copropriété et l'ensemble des entreprises bénéficiaires de baux, portant tant sur les ateliers que les bureaux, ont été contactées et se sont vu proposer d'acquérir le local qu'elles occupaient ou encore des locaux inoccupés.

A ce jour, 7 ateliers sur les 8 ont été vendus, ainsi que 10 bureaux sur les 14 que compte la copropriété.

La société METRALP, spécialisée en ingénierie et maintenance industrielle, est actuellement locataire du bureau n°1 (lot n°11) et désire acquérir ce bureau en vue d'y installer son entreprise en fort développement.

Il est proposé de lui vendre le bureau n°1 (lot n°11) au prix de 140 590 € HT, pour 82,70 m² soit 1 700 € HT/m².

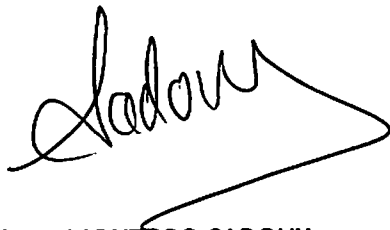
- ✓ Vu l'avis conforme du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 23 août 2024,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la cession du bureau n°B01 (lot n°11) d'une surface de 82,70 m² au profit de la Société METRALP ou toute société qu'elle se substituerait pour la réalisation de cette opération, moyennant le prix de 1 700 € HT/m², soit un prix global de 140 590 € HT. Les frais d'acte, droits et émoluments seront supportés par l'acquéreur.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 18 juin 2025.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente